



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2001/107
22 novembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS/RUSSE

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-septième session
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Lettre datée du 2 novembre 2000, adressée au secrétariat de la Commission
des droits de l'homme par le représentant permanent de l'Azerbaïdjan
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint des informations émanant de la Commission d'État de la République d'Azerbaïdjan sur les prisonniers de guerre, les otages et les personnes disparues, concernant les violations des droits de l'homme commises à l'encontre de prisonniers de guerre et d'otages détenus en Arménie et dans la région du Nagorni-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan.

Je vous serais obligé de bien vouloir diffuser la présente lettre, ainsi que les informations qui y sont jointes* comme document officiel de la cinquante-septième session de la Commission des droits de l'homme, au titre du point 9 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Isfandiyar VAHABZADA

* Reproduites telles quelles, en anglais et russe seulement.